

**Procès-verbal de la séance
du Conseil Communal d'Oron
tenue le lundi 9 mai 2016
à la grande-salle d'Ecoteaux**

Présidence : M. Jean-Luc Schwaar

Scrutateurs : Mme Eléonore Escher
M. Rémy Stuby

Secrétaire : Mme Lorraine Bard

Le Président du Conseil, Monsieur Jean-Luc Schwaar ouvre la séance du conseil communal à 20h. Il souhaite la bienvenue aux Conseillères et Conseillers, membres de la Municipalité et aux représentants du bureau Vallat Partenaires ainsi qu'au public. Puis le Président s'adresse aux représentants de la presse: Mme Blom pour le Régional, M. Fernandez pour le Messenger, M. Richard pour le Courrier et M. Haddou pour le 24 Heures.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour
--

1. Appel
2. PV de la séance du 14 mars 2016
3. Communication du bureau
4. Communication de la Municipalité
5. Présentation du projet d'étude pour l'aménagement du collège d'Oron-la-Ville
6. PREAVIS 08/2016
Crédit pour la réfection de places de jeux
7. PREAVIS 04/2016
Règlement communal relatif à l'utilisation de caméras de vidéosurveillance
8. PREAVIS 07/2016
Modification du plan de détermination des degrés de sensibilité au bruit (DSB)
9. PREAVIS 13/2016
Crédit pour l'aménagement d'un appartement au collège de Les Thioleyres
10. Divers et propositions individuelles

Appel

- 48 Conseillers sont présents sur 67. Le quorum étant atteint, le Président ouvre formellement la séance.

PV du 14 mars 2016

- **Le Président du Conseil** demande s'il y a des corrections/modifications du procès-verbal. Aucune modification n'est demandée, le P-V sera archivé tel quel.

Communication du bureau

- **Le Président du Conseil** rappelle la sortie de fin de législature, le 17 juin prochain selon le programme déjà communiqué par mail. L'assemblée d'assermentation aura lieu le 16 juin 2016.

Communications de la Municipalité

- **M. Philippe Modoux, Syndic**, souhaite la bienvenue aux Conseillers, aux collaborateurs et à la Presse. Il fait part des informations suivantes :
- 30 avril 2016 : les pompiers ont participé avec 5 équipes au concours cantonal à Gimel et se sont très bien placés
- 27 mai 2016 : sortie des collaborateurs de la commune, ce jour-là, l'administration communale sera fermée.
- Départ à la retraite de Mme et M. Rippstein au 30 juin prochain, après de nombreuses années de service dans notre commune. Le Syndic les remercie chaleureusement pour leur engagement.
- Giron des Musiques les 21 et 22 mai 2016 et Tournée des fontaines le 29 mai 2016.

Présentation du projet d'étude pour l'aménagement du collège d'Oron-la-Ville

- **Le Président du Conseil** passe la parole au bureau Vallat partenaires pour une présentation relative à la procédure à suivre pour adjuger les travaux de réalisation.

PREAVIS 08/2016

Crédit pour l'aménagement de place de jeux

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Jean-Paul Rubattel**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, résume le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué. Il ouvre la discussion sur ce préavis et rappelle l'amendement déposé par la commission ad hoc " crédit supplémentaire de frs. 15'000.-, au poste jeux."
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, revient sur la séance avec la commission ad hoc. Il a bien entendu les demandes de jeux ludiques de cette dernière, mais il mentionne que le crédit de frs. 200'000.-, est suffisant.

- **M. Frédéric Etter** demande quels sont les risques pour la commune en cas d'accident et qui valide la conformité des jeux.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** : c'est la société qui fournit les jeux, qui est responsable en cas d'accident provenant des jeux et la commune est responsable de l'entretien de ses jeux. Il précise bien qu'il y a beaucoup de normes.
- **Le Président du Conseil** mentionne l'art. 58 du code des obligations, qui consacre la responsabilité du propriétaire d'ouvrage si un accident est provoqué par un défaut constaté sur la place de jeux. La commune, propriétaire, sera donc vraisemblablement fautive. Elle pourra, en revanche se retourner contre le fabricant, voir contre l'installateur, en cas de défaut du jeu ou de l'installation.
- **M. Frédéric Etter** la commission ad hoc a constaté qu'en raisons des normes de sécurité la hauteur de certains jeux a été limitée. Il demande s'il s'agit du constructeur qui fixe les limites.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** précise que selon la hauteur du jeu, c'est le revêtement qui change. Après, le service de voirie effectue un suivi des places de jeux et remet en état les installations.
- **M. Alain Maibach** demande pourquoi nous devons voter sur un crédit de frs. 200'000.-, alors que le montant exact est de frs. 161'000.-
- **M. Daniel Sonnay, Municipal**, répond qu'il est obligé de demander le montant total. Ensuite, le Fond Jules Grand (frs. 39'107.20), sera utilisé pour la place de jeux d'Ecoteaux.
- **M. Jean-Paul Rubattel**, Président de la commission ad hoc, revient sur la diversité des jeux demandée par la commission.
- **M. Jean-Daniel Dind** en cas d'accident, le fournisseur des jeux peut-il se retourner contre le constructeur lui-même ?
- **Le Président du Conseil** indique que cela est possible, mais que cela ne regarde plus la commune.
- **M. Philippe Tailens** demande s'il y aura des bancs aux places de jeux
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** confirme qu'il y aura des tables combinées en bois massif (faites avec le bois de la commune).
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, il passe au vote d'abord sur l'amendement et ensuite sur le préavis.
-

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc suivant " revisant à augmenter le crédit de frs. 15'000.- au poste jeux", est refusé à une large majorité.

Vote sur le préavis : le Préavis 08/2016 est accepté à l'unanimité

PREAVIS 04/2016 Règlement communal relatif à l'utilisation de cameras de vidéosurveillance

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Frédéric Etter**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.

- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis. Il rappelle l'amendement suivant : "art. 2 du règlement : La Municipalité est compétente pour adopter un règlement portant sur le but et les modalités des installations de vidéosurveillance. Les lieux sur lesquels le système de vidéosurveillance sera mise en oeuvre et ses effets demeurent de la compétence du Conseil Communal".
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, annonce que la Municipalité ne soutient pas cette amendement, car il y aura constamment des renvois entre le Conseil Communal et la Municipalité. De plus, selon information prise au bureau de la protection des données, si l'article 2 doit être modifié, il faudra également modifier l'article 3. Elle annonce qu'aucun Conseil d'une autre commune n'a amendé cet article jusqu'à maintenant. Elle fait part d'une analyse sur les vandalismes causés dans notre commune en 2015. Sur 20 plaintes, 10 auteurs ont été retrouvés.
- **M. Jean-Paul Gremaud** estime que c'est à la Municipalité de gérer ce problème.
- **M. Frédéric Etter** trouve que les caméras touchent à la liberté des gens. La commission estime que le Conseil communal a un droit de regard sur les futurs emplacements des caméras. Il y a beaucoup de questions ouvertes; le coût, le stockage des images, qui a le droit de les visionner.
- **M. Philippe Tailens** rappelle bien que la commission souhaite uniquement modifier l'article 2, l'article 3 reste inchangé.
- **M. Markus Pichler** souhaite relever un problème de fond dans notre commune; cela fait des années qu'il faudrait proposer un encadrement socio-éducatif. Mettre des caméras est une atteinte à la sphère privée. Il s'agit d'une fausse solution.
- **M. Jean-Luc Kissling** tient tout d'abord à s'excuser pour son arrivée tardive. Il aimerait connaître le coût de ces installations, car il n'y a que 10 cas de déprédations non résolus en 2015. Il précise bien qu'il s'agit d'une lourde atteinte à la liberté, qui risque en plus de susciter de l'insécurité. Il faut mettre des moyens dans la prévention, avec un meilleur accompagnement dans les lieux sensibles.
- **Mme Anne-Cécile Uldry** va dans le sens de ses collègues. Elle rappelle que nous ne sommes pas à Marseille; la commune d'Oron n'est pas une cité dangereuse.
- **Mme Laurence Bellon** demande s'il y a eu une augmentation des cas ces dernières années.
- **M. David Platel** indique que la commune d'Attalens a investi dans 6 caméras pour frs. 22'000.-, comme indiqué dans un article de presse.
- **M. Alain Maibach** demande quel est le coût d'une installation. Il utilise régulièrement des appareils de suivi de faune, qui sont très coûteux.
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, indique que la Municipalité n'a pas regardé les coûts d'installation pour l'instant et qu'il n'y a pas d'augmentation de délits pour l'instant, mais plus de dégâts et la gravité augmente. Elle précise que 2 personnes assermentées pourront visionner les vidéos si nécessaire et que le but n'est pas de "fliquer" mais d'attraper les fautifs.
- **M. Frédéric Etter** rappelle l'amendement de la commission ad hoc. Il indique que selon sa connaissance du problème, la pose de caméras de vidéosurveillance n'a aucun effet préventif.
- **M. Philippe Tailens** indique qu'il faut voter sur ce règlement et ensuite il y aura un crédit d'investissement pour l'achat de caméras. L' amendement de la commission permet au Conseil garder la main.
- **M. Markus Pichler** revient sur l'inefficacité de cette démarche, car la vidéosurveillance ne sert à rien.
- **Mme Laurence Bellon** a l'impression que l'installation de caméras est inévitable, elle trouve cela dommage.

- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, est d'accord que les caméras ne vont rien résoudre, mais il y a beaucoup trop de dégâts des bâtiments et il faut trouver des solutions. Le système est à disposition, il faut l'essayer.
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, revient sur son schéma et indique qu'il y a encore un long chemin à faire. Il faut ensuite prouver que ces lieux doivent être surveillés. Elle rappelle que nous sommes constamment filmés, dans les trains, magasins, etc.
- **M. Alain Maibach** trouve que les caméras ne servent à rien, car si une caméras est installée à l'entrée d'un bâtiment, les délits seront commis à une autre entrée. Un bâtiment a 4 côtés et la caméras ne voit pas tout. Il revient sur l'information de M. Platel et estime que 6 caméras pour frs. 22'000.-, ce n'est vraiment pas cher.
- **M. Philippe Tailens** comprend bien M. Ménetrey, mais précise que la présence d'une caméras doit être indiquée, selon la loi sur la protection des données, de sorte qu'elle n'empêche pas les déprédations.
- **Mme Danielle Richard, Municipale**, confirme qu'une caméras doit être indiquée. Elle revient sur cet amendement qui pose problème comme il est présenté.
- **Mme Rosemarie Moullet** revient sur la personne mandatée par la Municipalité qui fait des rondes une fois par semaine. Il ne doit rien voir, car il est dans sa voiture de sa société de surveillance et ne se déplace pas à pied sur les endroits stratégiques. De plus, il ne respecte pas les limitations de vitesse.
- **M. Frédéric Etter** : augmenter la présence humaine, voilà une bonne solution. Il aimerait connaître le secteur d'installation des caméras.
- **M. Philippe Modoux, Syndic** avait bien pensé que ce sujet ferait débat. La vidéosurveillance est un moyen efficace et rapide de trouver des solutions. L'amendement est difficile à mettre en oeuvre. Avant de savoir où nous allons mettre les caméras, il y a beaucoup d'autres choses à régler. Il faut accepter ce préavis, pour aller de l'avant.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée. Il passe aux votes d'abord sur l'amendement et ensuite le préavis.

Vote sur l'amendement de la commission ad hoc suivant . "art. 2 du règlement : La Municipalité est compétente pour adopter un règlement portant sur le but et les modalités des installations de vidéo-surveillance. Les lieux sur lesquels le système de vidéosurveillance sera mis en oeuvre et déploiera ses effets demeurent de la compétence du Conseil Communal" est refusé à une large majorité.

Résultat le préavis 04/2016 est accepté par 29 Oui – 16 Non et 3 Abstentions.

PREAVIS 07/2016

Modification du plan de détermination des degrés de sensibilité au bruit (DSB)

- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de la commission ad hoc.
- **M. Olivier Besnier**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres de la commission pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.

- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, présente et donne une explication générale des zones. Ce DSB sera utilisé pour des mises à l'enquête. Il explique la prise de mesure. Pour les bâtiments datant d'avant 1987, une subvention pour le changement de fenêtre est possible.
- **M. Florian Meyer** : au sujet du plan, il ne comprend pas le découpage de parcelles et certaines attributions de zones.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** précise qu'une analyse fine est effectuée par un bureau spécialisé. Il donne des exemples : parcelles Industries-Artisanales et zones vertes qui n'ont pas le même DSB. Il y a également une collaboration avec l'Etat et la possibilité de faire des modifications de revêtement dans les endroits sensible.
- **M. Rémy Stuby** indique qu'actuellement, un DSB est déjà attribué à chaque parcelle dans les démarches de planification et de permis de construire. Simplement, tant que la commune ne possède pas de plan, c'est le canton qui attribue les DSB.
- **M. Florian Meyer** rend le Conseil attentif à une erreur de zone (Rte du Flon) à Oron-la-Ville.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, prend note et indique qu'il faudra voir lors de la prise de mesure.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote sur le préavis.

Résultat : le Préavis 07/2016 est accepté à l'unanimité.

PREAVIS 13/2016

Crédit pour l'aménagement d'un appartement au collège de Les Thioleyres

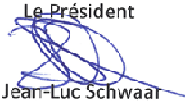
- **Le Président du Conseil** passe la parole au Président de commission ad hoc.
- **M. Frédéric Chenevard**, Président de la commission ad hoc, lit le rapport de sa commission.
- **M. Thierry Cuénoud**, Président de la commission des Finances, lit le rapport de sa commission.
- **Le Président du Conseil** remercie les membres des commissions pour le travail effectué et ouvre la discussion sur ce préavis.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, indique que le loyer annoncé dans le rapport de la commission ad hoc, n'est qu'indicatif.
- **M. Pierre-André Raynaud** demande s'il est prévu une mise en conformité de l'isolation.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal**, indique qu'une isolation extérieure pour l'ensemble du bâtiment devra être posée ultérieurement.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, précise que c'est inutile de n'isoler qu'un seul appartement, il faudra faire l'entier du bâtiment.
- **M. Frédéric Etter** demande alors pourquoi ne pas l'avoir mis dans ce préavis.
- **M. Thierry Ménetrey, Municipal**, répond que le but est de mettre rapidement cet appartement en location.
- **M. Jean-Daniel Dind** précise que le collège est loin de tout, il pense qu'il faut prévoir un loyer pas trop élevé.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** a pris bonne note.
- **Le Président du Conseil** constate que la parole n'est plus demandée, clôt ce point et passe au vote.

Divers et propositions individuelles

- **Le Président du Conseil** ouvre la discussion.
- **M. Markus Pichler** donne lecture du rapport de la commission thématique "éducation et social".
- **Le Président du Conseil** indique que le rapport sera visible sur le site internet de la commune.
- **M. Thierry Cuénoud, Président COFIN**, annonce que la commission a eu une séance constructive avec la commune et le responsable du cinéma. Il demande de continuer comme cela pour la prochaine législature.
- **M. Bernard Serex** demande où en est l'étude du Grenet à Châtillens.
- **M. Daniel Sonnay, Municipal** indique que l'analyse est en cours. Il donnera des informations au prochain conseil.
- **M. Michel Delavy** invite la Municipalité à prendre contact avec les détenteurs des véhicules parkés sans plaque.
- **M. Abel Demiéville** aimerait des nouvelles du projet de construction d'immeubles des Retraites Populaires à Palézieux-Village.
- **M. Olivier Sonnay, Municipal** : le projet est actuellement en suspens, il y a de nombreux échanges de courriers. Une visite aura certainement lieu sur place cet automne. Les gabarits ont été provisoirement enlevés.
- **Le Président du Conseil** clôt ce point de l'ordre du jour.
Il remercie les membres présents et souhaite à tous une bonne soirée et rappelle que le dernier conseil de cette législature aura lieu le 20 juin prochain.

La séance est levée à 22h20

Procès-verbal accepté par le Bureau du Conseil, le 9 juin 2016

	Au nom du Conseil Communal	
Le Président		La Secrétaire
 Jean-Luc Schwaab		 Lorraine Bard